

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2025-053

**Portant signature d'une convention avec l'Education Nationale pour
l'organisation d'« Orchestre à l'école » au sein de l'école des Sept
Collines à Blangy le Château**

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° CC_DEL_2024_081 du 12 septembre 2024, déléguant une partie de ses attributions au Président,

Vu le projet de convention relative à l'organisation d'« Orchestre à l'école » au sein de l'école des Sept Collines à Blangy le Château pour la période scolaire 2025 - 2026,

Considérant que le projet pédagogique proposé par l'Education Nationale pour l'apprentissage collectif d'un instrument de musique,

Considérant l'intérêt de ce projet pour les enfants du territoire de la Communauté de communes Terre d'Auge,

DECIDE

De signer la Convention avec l'Education Nationale relative à l'organisation d'« Orchestre à l'école » au sein de l'école des Sept Collines à Blangy le Château pour la période scolaire 2025 - 2026

Fait à Pont l'Evêque, le 03 juillet 2025

Le Président, M. Jérémy ROSEAU

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de
légalité et publication dématérialisée mise en ligne le
...09./...07.../2025



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes cc

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/07/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-014-241400878-20250707-CC_DEC_2025